



La lettre confédérale

n° 1 319

du 9 au 15
septembre 2010

ISSN 0396-1745

➤ **Égalité de traitement :** le principe s'applique (aussi) lors d'un PSE ! Les aides au départ volontaire dans le cadre d'un PSE doivent être proposées à l'ensemble des salariés de l'entreprise et non au seul niveau de l'établissement dans lequel les postes supprimés sont basés, selon la Cour de cassation. >> Lire page 3.

À la Une

➤ **RSA jeunes.** Ça y est, les moins de 25 ans bénéficient d'un dispositif dont, hier, ils étaient exclus. Depuis le 1^{er} septembre, soit quinze mois après leurs aînés, ces jeunes ont accès au revenu de solidarité active (RSA). Tous ? Pas vraiment. >> Lire pages 3-4.

➤ **"Aide Handicap École".** Le dispositif a été reconduit pour l'année 2010-2011. Créé en 2007, il permet de simplifier les démarches des familles qui inscrivent à l'école leurs enfants handicapés. L'an dernier, 180 000 élèves ont pu être scolarisés en milieu scolaire ordinaire. >> Lire page 4.

➤ **Rentrée.** La " mesure " consistant à supprimer les allocations familiales pour les parents dont les enfants font acte d'absentéisme scolaire avait, juste avant l'été, largement fait parler d'elle. C'est en catimini qu'elle revient sur le devant de la scène. >> Lire pages 4-5.

On remet ça le 23 !

À chaud, les manifestations organisées le 7 septembre contre le projet de réforme des retraites appellent de part plusieurs commentaires. D'abord, je voudrais

insister sur l'ampleur de la mobilisation : elle témoigne de l'opposition de nos concitoyens à une réforme uniquement comptable, et de la confiance qu'ils accordent aux syndicats pour faire évoluer le texte actuel. Je souhaiterais ensuite adresser un immense merci aux militants, adhérents et sympathisants de la CFTC qui ont répondu présent à l'appel de la Confédération et sont descendus dans la rue. Il y a longtemps que le bleu CFTC n'avait pas été aussi bien mis en évidence dans une manifestation intersyndicale. Troisième remarque : même si toutes les avancées, aussi minimes soient-elles, sont bonnes à prendre, les propositions mises sur la table du Conseil des ministres par le président de la République le 8 septembre entérinent avant tout la fin de non recevoir opposée par la majorité présidentielle à l'abandon du report de deux ans de l'âge de départ à la retraite. Et puisque le gouvernement veut parler chiffres, allons-y ! Cette mesure emblématique revient à retarder le départ à la retraite d'1,3 million de personnes. Or, compte tenu du faible taux d'emploi des seniors (38 %), on peut estimer à 500 000 le nombre de salariés qui conserveront leur emploi jusqu'à 62 ans, au détriment des demandeurs d'emplois et des jeunes. Quant aux 800 000 restants, au lieu de partir à la retraite, ils iront pointer au chômage ou percevront des revenus de substitution (RSA, invalidité...). D'où cette question : a-t-on le droit de remplacer des retraités par des exclus ? Pour la CFTC, c'est inconcevable ! Tant que nous n'aurons pas la garantie que ces 800 000 personnes ne basculeront pas dans la précarité, nous nous opposerons à la réforme. Pour faire valoir nos arguments, il faut absolument que la CFTC soit de nouveau visible le 23 septembre, date de la prochaine mobilisation.

Dominante

Il faut absolument que la CFTC soit de nouveau visible dans la rue le 23 septembre, date de la prochaine mobilisation

un Rendez-vous

➤ **Retour sur la 7^e Université d'été.** La place des jeunes dans le mouvement syndical et, plus largement, dans la société a longuement été abordée. Nous avons demandé à l'un des jeunes participants de nous dire ce qu'il avait retenu des débats. >> Lire page 6.

la Question d'Actu

➤ **Réforme des retraites.** La veille de la mobilisation du 7, la CFTC s'est bien rendue rue de Grenelle pour y rencontrer le ministre du Travail. Jacques Voisin et Pascale Coton, sans illusion, ont tenté une énième fois de faire comprendre au gouvernement que la réforme envisagée ne pouvait être la bonne... Mais le gouvernement fait la sourde oreille. >> Lire page 2.

À quelques jours du débat parlementaire, puis suite à la journée de mobilisation contre le projet de réforme, le gouvernement a pourtant feint de faire quelques concessions, notamment sur la pénibilité. Mais les aménagements proposés ne sont vraiment pas à la hauteur des enjeux de cette grande réforme. >> Lire page 7.

PHILIPPE LOUIS

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

PARIS, LE 8 SEPTEMBRE 2010

Actuel

Réforme des retraites

“ Un dialogue de sourds ”



La veille de la mobilisation du 7, la CFTC s'est bien rendue rue de Grenelle pour y rencontrer le ministre du Travail (cf. LC n°1318). Jacques Voisin et Pascale Coton, sans illusion, ont cependant accepté l'invitation, fidèles au principe d'ouverture et de dialogue de la CFTC, afin de tenter une énième fois de faire comprendre au gouvernement que la réforme

envisagée ne pouvait être la bonne... En vain. Sur ce dossier, le gouvernement suit une ligne stratégique solide dont il ne s'éloigne que quand il le décide (cf. notre article plus bas). Pour la CFTC, la réforme doit être revue dans sa globalité ; débattre des seuls trois sujets imposés (pénibilité, carrières longues, situation des polypensionnés) comme l'y a invitée Éric Woerth n'a guère de sens. Il faut remettre sur la table des discussions les autres points de la réforme et notamment le déplacement de l'âge de départ à la retraite (60 à 62 ans et de 65 à 67 ans), ainsi que le financement du système par répartition. Seulement, le gouvernement ne veut pas “ bouger d'un iota ” selon l'expression utilisée par Jacques Voisin à la sortie d'une entrevue qui n'aura duré que trente minutes. Le gouvernement ne veut rien entendre, rien lâcher. Il reste campé sur des positions dogmatiques. Un comportement irresponsable qui ne peut que mener au rapport de force. La CFTC a dénoncé cette attitude et l'a fait savoir autour d'elle (>> retrouvez les interventions de Jacques Voisin sur LCI, BFM, et Canal+ sur www.cftc.fr rubrique “ La CFTC dans les médias ”). Entre l'attitude irresponsable adoptée par le gouvernement et un texte de loi profondément injuste, pour Jacques Voisin “ *le pacte social est brisé* ”. La CFTC continuera à descendre dans la rue tant que cela sera le seul moyen de se faire entendre.

Pénibilité

Fausse concessions

À quelques jours du débat parlementaire et de la grande journée de mobilisation contre le projet de réforme des retraites, le gouvernement a feint de faire quelques concessions. Ainsi apprend-on (dans un communiqué de l'Élysée !) que Nicolas Sarkozy a donné son accord de principe à ce que des amendements au projet de loi soient présentés lors de son examen au Parlement, notamment sur la prise en compte de la pénibilité. Deuxième coup de théâtre, le lendemain du 7 septembre, le chef de l'État, en Conseil des ministres, propose “ *d'élargir la prise en compte de la pénibilité* ” en abaissant à 10 % le taux d'incapacité permettant aux salariés effectuant un travail pénible de continuer à partir à la retraite à 60 ans, contre 20 % dans le texte actuel. Pour la CFTC, cette mesure n'apporte pas de vraie réponse à la pénibilité puisqu'elle ne prend pas en compte l'usure professionnelle. Durant sa carrière, le salarié est, en effet, potentiellement exposé de façon plus ou moins longue à des facteurs de risque susceptibles de laisser des traces durables et irréversibles sur sa santé et son espérance de vie, sans forcément entraîner d'invalidité à court terme. Ces facteurs de risque peuvent être d'ordre physique (manutention de charges lourdes, travail en cadence imposée...), chimique (exposition à des produits cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques-CMR) ou organisationnel (horaires atypiques). Concernant les risques CMR par exemple, la majorité des cancers professionnels surviennent après l'âge de 65 ans, avec des temps de latence très longs par rapport au début de l'exposition professionnelle, souvent supérieurs à 20 ans, voire à 40 ans. La CFTC demande donc pour tous les salariés, sans exception, la mise en place d'un *Livret de suivi professionnel tout au*

➤ Jeudi 9

- J. Voisin : rendez-vous avec Jean-François Pilliard, délégué général de l'UIMM

➤ Vendredi 10

- J. Voisin : congrès de l'UD des Côtes d'Armor
- P. Louis : inauguration des locaux de l'UD du Bas-Rhin
- G. Simon : négociation sur les IRP (institutions représentatives du personnel)

Une semaine avec les dirigeants

➤ Mardi 14

- J. Voisin, M. Cocquillon : rendez-vous avec Jacques Dermagne, président du CESE
- P. Coton : audition sur le handicap et la dépendance à l'Assemblée nationale

➤ Mercredi 15

- P. Louis, G. Simon : congrès de l'UPA

long de la vie®. Bien plus qu'un simple dossier médical, ce document retracerait la totalité des facteurs de pénibilité auxquels chaque travailleur aurait été soumis dans sa vie professionnelle.

Droit social

Égalité de traitement

Le principe s'applique (aussi) lors d'un PSE



La Cour de cassation poursuit son raisonnement et le renforce. Les aides au départ volontaire dans le cadre d'un PSE doivent être proposées à l'ensemble des salariés de l'entreprise et non au seul niveau du service ou de l'établissement dans lequel les postes supprimés sont basés. En l'espèce, une entreprise composée d'établissements distincts

dans toute la France décide d'une réorganisation entraînant la suppression de 48 postes sur un seul établissement seulement (Genlis, en Côte-d'Or). Le PSE présenté au CCE comporte deux types de mesures : des aides aux départs volontaires réservées aux seuls salariés relevant des catégories professionnelles touchées par les suppressions de postes travaillant à Genlis, ainsi que des licenciements économiques visant les salariés de tous les établissements, dans le cas où les départs volontaires seraient insuffisants pour couvrir les 48 suppressions. La Cour d'appel interdit la mise en œuvre du PSE et impose la reprise de la procédure depuis le début. Elle considère que la limitation du dispositif de départ volontaire aux salariés d'un seul établissement est contraire au principe d'égalité de traitement. Le seul fait que ces salariés appartiennent à l'établissement de Genlis, impacté par les suppressions de postes, ne constitue pas une justification objective à l'exclusion des autres salariés de l'entreprise. La Cour de cassation confirme l'arrêt d'appel : la menace des licenciements vise tous les salariés de l'entreprise, donc tous auraient dû pouvoir bénéficier de l'alternative offerte par les aides au départ volontaire qui représentent un avantage. La Haute Cour précise, par ailleurs, que l'employeur, dans le PSE, doit offrir aux salariés dont le licenciement est envisagé, des postes de reclassement, disponibles dans d'autres entreprises du groupe, ainsi qu'un accès prioritaire par rapport à d'éventuels candidats extérieurs.

(Cass.soc. 12/07/10, n°09-15.182)

Emploi formation

RSA-jeunes

Ouvert pour une poignée de jeunes



Ça y est, les moins de 25 ans bénéficient d'un dispositif dont, hier, ils étaient exclus. Depuis le 1^{er} septembre, soit quinze mois après leurs aînés, les jeunes français de métropole (le 1^{er} janvier 2011 pour ceux des départements d'outre-mer) ont accès au revenu de solidarité active (RSA). Tous ? Pas vraiment. Pour ce faire ils doivent avoir travaillé deux ans

à temps plein au cours des trois dernières années précédant la demande, sans tenir compte du volontariat, du service civique, des stages de formation ou du service civil volontaire. De fait, seuls 160 000 jeunes pourraient en bénéficier, ce que confirment les 20 millions d'euros budgétés, en lieu et place des 250 millions annoncés il y a un an par le président de la République dans son " Plan jeunes ". La différence est abyssale ! Ces conditions d'accès trop restrictives ont été dénoncées alors par la CFTC qui aurait préféré que le RSA puisse être perçu par tous les jeunes

les Rendez-vous

- Les Congrès à venir :
10 septembre : UD des Côtes d'Armor
1^{er} octobre : UD de Lot-et-Garonne, à Agen (47) ; UD du Rhône (69) ; UD de Meurthe-et-Moselle, à Nancy (54)

► **Logement.** Les loyers de logements privés sont repartis à la hausse sur les huit premiers mois de 2010. Ils ont progressé dans près de deux tiers des grandes villes, selon l'Observatoire des loyers Clameur. Les hausses atteignent ou dépassent les 5 % dans presque une ville sur cinq ! www.clameur.fr

en Bref

► **Rigueur.** La Cour des comptes appelle à des réformes à « effet rapide » pour équilibrer les comptes de la Sécurité sociale. 15 milliards d'économies sur les « niches sociales » sont, selon elle, nécessaires. La Cour préconise, par exemple, de réduire les dépenses hospitalières, ou encore de relever le taux de CSG sur les retraites... Ça va faire mal.

► **Plus jamais ça.** Les ministres européens des Finances ont approuvé, le 7 septembre, un projet visant à renforcer la supervision financière de l'Union européenne afin de tirer les leçons de la récente crise mondiale...

... Trois nouvelles autorités supranationales basées à Paris, Londres et Francfort, chargées de surveiller les banques, les assureurs et les marchés devraient, pour ce faire, être mises en place dès le 1^{er} janvier 2011. En revanche l'idée de taxer les transactions financières n'est pas passée. Ce sera pour une autre fois.

demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, premières victimes de la crise. Si le nombre de chômeurs de moins de 25 ans (catégories A, B et C) a baissé de 0,2 % en un mois, il a augmenté de 1,8 % en un an notamment chez les moins diplômés (Dares, août 2010) ! En particulier pour les peu ou pas diplômés (brevet, Certificat d'études professionnelles-CEP et sans diplôme), dont le taux de chômage dépasse les 49 %, quatre ans après la fin de leur formation initiale (Insee, décembre 2009). Présent à l'Université d'été de la CFTC organisée à Rouen sur le thème " Jeunes, même pas peur ! " (cf. LC n°1318), Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, a annoncé son intention de recevoir les partenaires sociaux dans le courant du mois de septembre pour aborder la question de l'emploi des jeunes. L'occasion, pour la CFTC, de présenter les propositions issues de ses deux journées d'Université.

>> Pour en savoir plus sur les conditions d'ouverture de droit : www.rsa.gouv.fr

" Aide Handicap École "

Des démarches simplifiées

Le dispositif " Aide Handicap École " a été reconduit pour l'année 2010-2011. C'est une bonne nouvelle. Créé en 2007, il permet de simplifier les démarches des familles qui inscrivent à l'école leurs enfants handicapés. Les questions de ces familles, de leurs proches mais aussi des usagers sont prises en charge par des personnels formés qui assurent – du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures – une permanence téléphonique (N° Azur : 0810 55 55 00 ; prix d'un appel local) et mél. (aidehandicapecole@education.gouv.fr). Ce service est ouvert cette année du 23 août au 22 octobre 2010. Lorsque certaines situations l'exigent, les personnels d' " Aide Handicap École " font le lien avec les services déconcentrés de l'Éducation nationale. Entre l'inscription, la saisine de la Maison départementale des personnes handicapées, la décision d'orientation de la Commission des droits et de l'autonomie, les démarches peuvent parfois être longues et complexes, et les dossiers se traitent bien souvent au cas par cas. Longtemps pris en charge uniquement par des établissements spécialisés ou condamnés à rester chez eux faute de place, les enfants handicapés sont aujourd'hui de plus en plus nombreux à être intégrés en milieu scolaire ordinaire (environ +30 % en 5 ans). Pour l'année 2009-2010, 180 000 d'entre eux ont été scolarisés en école, collège ou lycée. La loi du 11 février 2005 – en réaffirmant le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire, plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté – a renforcé les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés. Beaucoup de progrès restent encore à faire pour que la rentrée scolaire ne soit pas synonyme de parcours du combattant pour les familles concernées. Délégués CFTC, faites circuler cette information auprès des salariés ! N'hésitez pas à contacter les référents handicap CFTC (coordonnées disponibles auprès de vos UD, UR ou fédérations) !

>> Plus d'information sur www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html#dispositifs-de-scolarisation

Protection sociale

Absentéisme scolaire

L'heure est à la sanction



Alors que 12 millions d'élèves, parents d'élèves et professeurs sont en effervescence pour la rentrée scolaire, le ministre de l'Éducation nationale se fait plus que discret sur la pléthore de réformes annoncées avant l'été. Parmi elles, la suppression des allocations familiales pour les parents dont les enfants font acte d'absentéisme scolaire avait largement fait

parler d'elle (cf. LC n°1302). C'est en catimini qu'elle revient sur le devant de la scène. Le texte figure bien à l'agenda parlementaire du 13 au 17 septembre 2010 et sera examiné par le Sénat, après une première lecture par l'Assemblée au mois de juin. Cette proposition de loi "visant à lutter contre l'absentéisme scolaire" durcit un texte déjà existant, la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances. Le nouveau texte prévoit que les allocations familiales soient suspendues dès le "premier écart" de l'enfant. Cette décision incomberait désormais à l'Inspecteur d'académie et non plus aux présidents de Conseils généraux. Les premiers étant des agents de l'État, les seconds des élus de la République, les sanctions devraient mécaniquement tomber plus vite... En appliquant à la lettre, sans nuance, cette sanction, on risque une nouvelle fois de stigmatiser une catégorie de personnes, en l'occurrence des familles souvent confrontées à d'autres difficultés (chômage, précarité financière...) ou habitant des quartiers dits "défavorisés", en rupture de dialogue avec les institutions dont l'Éducation nationale. La CFTC représentée au conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales s'était abstenue pour ces raisons sur le premier projet de loi de 2006. Le contrat de responsabilité parentale (CRP) passé avec les familles permet d'apporter des réponses plus graduées, avant d'envisager une éventuelle sanction. Dans les faits, l'absentéisme concernerait moins de 5 à 7 % des élèves au niveau des collèges et des lycées.

Europe international

Roms

Double " r " et énième rappel à l'ordre



De nombreuses voix se sont élevées contre la politique française à l'égard des Roms, dont les expulsions ont particulièrement marqué l'été. Parmi elles, la CFTC d'une même voix avec le syndicat roumain Cartel-Alfa. Dès le 27 août, le Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) avait adressé un premier rappel à l'ordre à la France l'exhortant à "éviter les renvois collectifs de Roms" et les "discours politiques discriminatoires". Le Parlement européen vient à son tour de montrer du doigt la France à l'occasion d'un débat organisé le 7 septembre sur la situation des Roms en Europe. La CFTC et le syndicat roumain Cartel-Alfa avaient un peu plus tôt exprimé d'une même voix leur inquiétude : "Il est contraire à toutes nos valeurs de stigmatiser une partie de la population en fonction de ses origines, de sa race ou de sa religion". Cartel-Alfa et la CFTC demandent à l'ensemble des acteurs publics et responsables chargés de ces questions de faire preuve "d'une juste humanité" et de choisir "la voie de l'efficacité pérenne". Car "si les citoyens de l'Union (européenne) ont des droits, ils ont aussi des devoirs. La libre circulation au sein de l'Europe ne peut s'entendre que si chacun respecte les lois des pays d'accueil" rappellent-elles. Et d'ajouter : "Sans une politique économique dynamique, visant au plein-emploi et sans un effort renforcé et constant d'éducation, notamment vis-à-vis des minorités fortement touchées par l'illettrisme et la déscolarisation, nous ne sortirons pas de la crise". Selon les deux organisations syndicales, il appartient donc aux gouvernements des pays membres et à l'Union européenne de mettre en place les politiques visant à éradiquer la pauvreté, tout en respectant les particularismes notamment des minorités comme les Roms.

Précision terminologique

Le terme "Rrom" s'écrit avec deux "r", d'une part parce que c'est le terme que les Roms utilisent quand ils parlent d'eux-mêmes et d'autre part pour ne pas être confondu avec la forme abrégée de "Romania" qui renvoie à la nationalité roumaine et non à l'appartenance à cette minorité, confusion très fréquente en Europe.

le Web des militants

➤ **Mettre à jour régulièrement son site ou blog CFTC** ne signifie pas forcément ajouter du texte. Pensez aussi aux images ! La Confédération dispose d'une photothèque avec des photos libres de droits. Utilisez-les !
www.cftc.fr/ewb_pages/e/evenements.php

à Noter

➤ **La CFTC à la tête de l'OPPS.** L'Observatoire paritaire du portage salarial (OPPS) a élu son nouveau bureau, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 août dernier. Simon Denis, secrétaire national de l'Ugica-CFTC a été élu à l'unanimité président de l'OPPS. Ses partenaires ont par là-même voulu saluer – cette fois de manière officielle – son implication et son expertise dans la négociation de l'accord d'encadrement du portage salarial conclu entre le Prisme et les organisations syndicales le 24 juin dernier. Ses prochains chantiers ? La mise en place d'un groupe de travail paritaire afin d'élaborer une convention collective et assurer un suivi de cet accord d'encadrement du portage salarial.

Une semaine, une actu, vue par

Vous avez participé la semaine dernière à l'Université d'été de Rouen, comme 250 autres dirigeants et jeunes militants.

La place des jeunes dans le mouvement syndical et, plus largement, dans la société a longuement été abordée et débattue.

Qu'avez-vous pensé et retenu de ces deux journées ?

Philippe Guérin
représentant CFTC au CE
Téléperformance Centre-Ouest

“

Cette Université a été riche et pleine de surprises. Je me suis inscrit à l'atelier "Travailler tout en conciliant les temps de vie intergénérationnels" sur une petite erreur d'interprétation. Je voulais savoir comment mieux parvenir à jongler entre son activité professionnelle, ses activités syndicales et sa vie privée familiale. En fait c'est un tout autre débat qui a animé l'atelier (!), tout aussi intéressant. On m'a même désigné rapporteur... Et ça non plus ce n'était pas prévu ! Nous avons échangé sur la solidarité entre juniors et seniors, sur la place des jeunes, la transmission d'expériences, le militantisme... Pour attirer les jeunes vers le syndicalisme, je pense qu'on devrait les inviter, même les non adhérents, à nos réunions et les faire participer. Les jeunes, contrairement à ce qu'on pense généralement, ont des idées et ont envie d'agir. Il faut les encourager, parfois même les laisser se tromper pour qu'ils apprennent de leurs erreurs. Ils verraient alors que le syndicalisme ne se résume pas à des discours formatés qui les dépassent. Le syndicalisme, au contraire, c'est très concret, c'est agir pour les autres. Je suis prêt à organiser des réunions entre jeunes, pour qu'ils parlent des problèmes qu'ils rencontrent dans leur entreprise, et à constituer des groupes de travail. Je suis sûr qu'ils seraient contents d'être impliqués, qu'ils trouveraient des réponses à leurs problèmes, bref, seraient plus rapidement autonomes. Enfin, c'est comme cela que je suis venu à la CFTC. J'ai toujours voulu être acteur du changement. Avant d'être élu, j'ai commencé par être délégué du personnel. J'avais déjà une bonne connaissance du terrain, de ce que les salariés voulaient. Et puis j'ai voulu comprendre le monde de la négociation, or pour cela, je devais être élu. C'est là que j'ai frappé à toutes les portes de tous les syndicats. Et le seul à répondre à mes attentes, qui avait un discours différent des autres, c'est mon délégué syndical central CFTC. Il m'a tout de suite mis le pied à l'étrier en m'invitant à sa prochaine séance de négociation. Il a pris le temps de m'expliquer et de m'impliquer sur le terrain. J'étais très heureux de cette première expérience concrète. C'est comme cela, ensemble, que l'on pourra bâtir la société de demain !

”

Micro-social**Carrefour Planet**

Salariés et délégués dans l'expectative



Lars Olofsson, nouveau DG du groupe Carrefour, a inauguré la nouvelle organisation des centres d'Écully et Vénissieux dans l'agglomération lyonnaise. Place au concept " Carrefour Planet ". Désormais, la clientèle de ces nouveaux hypermarchés évoluera dans huit zones thématiques : maisons, loisirs, beauté, surgelés, etc. Objectif annoncé : réinventer l'hyper devenu trop généraliste (et reconquérir une clientèle en diminution) en ouvrant des secteurs à des sociétés comme Virgin ou encore Apple. Bernard Deguily, délégué syndical CFTC à Vénissieux, est conscient que ces nouveaux espaces peuvent attirer une clientèle perdue, mais attend le mois d'octobre pour évaluer les répercussions sur le travail des salariés. *" Actuellement près de 10 % d'intérimaires ont été embauchés sur une population de 680 salariés. On nous a dit que Virgin était là à titre d'essai pour une période de six mois... "*. À Écully, Bernard Augustin, DS et représentant CFTC au CE, constate que *" les nouveaux zonages compliquent la tâche des salariés ne disposant plus des réserves à proximité des rayons désormais réparties dans l'ensemble du magasin "*. De plus, selon lui, *" la mise en service des scan-lib (le total des achats se fait au fur et à mesure par le client) et d'appareils de pesée intelligente risque d'entraîner des suppressions de postes comme pour les caissières comptant pour un tiers des effectifs "*. Une population qui aura du mal à retrouver un poste. Précisons que la mise en place des Carrefour Planet est une des sept " initiatives " annoncées par Lars Olofsson. Ça promet !

Sur le terrain ça tracte !

UD 51

Les opportunités ne manquent pas pour être visible et mettre en avant la CFTC. Et bien souvent, les idées les plus simples sont comme on dit les meilleures. Les militants de la Marne l'ont compris et, au passage, ont su allier travail... et plaisir. Dès le lendemain de la réception des tracts CFTC sur les retraites dans les locaux de l'union départementale de la Marne, le référent communication, Alban Theriat, appelait le service de communication de la Confédération : *" C'est possible d'en faire livrer 20 000 exemplaires de plus chez moi ? "*. En voilà un challenge ! Direction la foire de Châlons-en-Champagne qui est un rendez-vous incontournable en cette rentrée pour sensibiliser et tracter sur la réforme des retraites. Des centaines de milliers d'amateurs et professionnels des produits du terroir s'y retrouvent à chaque édition. Le militant se frotte les mains : *" En diffusant 2 000 tracts par jour, et en sachant que la foire dure dix jours (du 27 août au 5 septembre), ça fait une sacrée diffusion ! "* Au total quelque 22 500 tracts ont été diffusés sur les pare-brise des voitures ou dans les allées de la deuxième plus grande foire agricole de France, après le Salon de l'Agriculture de Paris. *" Tous les jours, on a tracté en distribuant des sacs CFTC et 3 500 gadgets : stylos, balles anti-stress... Certains agriculteurs m'ont dit qu'ils étaient épatés de voir les couleurs de la CFTC partout ! "* C'est avec ce genre d'initiative qu'on change les mentalités et que l'on peut faire reculer la réforme !

les Élections

➤ **Point P.** La CFTC a fait fort dans la région Nord de l'enseigne spécialisée dans la distribution de matériaux de construction, qui compte neuf départements et un millier de salariés. Aux élections professionnelles du premier semestre 2010, elle a gagné sa représentativité avec 54,05 % des suffrages !

à Noter

➤ **Salon CE.** L'union régionale d'Île-de-France (Urif-CFTC) tient comme à son habitude chaque année un stand à l'occasion du Salon des comités d'entreprise (Salon CE). Celui-ci a lieu du 14 au 16 septembre prochain au Cnit-La Défense. L'Urif invite l'ensemble des militants franciliens CFTC à la rejoindre sur son stand (B37). Un petit coup de main est aussi le bienvenu pour la logistique. À la même date, le 14, a lieu aussi le Salon CE de Perpignan (66). Les autres se dérouleront les 16 septembre à Besançon (25), 23 septembre à Pau (64), 28 à Chartres (28), 5 octobre au Mans (72), 12 à Nice (06), et 14 à Nancy (74).
 >> www.salonsce.com

La lettre confédérale, l'hebdomadaire de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Directeur de la publication : Jacques Voisin

3, rue des Écluses-Saint-Martin – 75483 Paris Cedex 10

Rédaction en chef : Hélène Foucteau

Tél. : 01 44 52 49 00 – Fax : 01 44 52 49 28 – communication@cftc.fr – www.cftc.fr

Rédaction : Patrice Le Roué, Monique Feldstein, Maximilien Meurs, Alice Béar

CPPAP 0214 S 06330 – Imprimerie de la Centrale – Parc d'activités Les Oiseaux, rue des Colibris, BP 78, 62302 Lens Cedex

Dépendance : l'émergence d'une nouvelle problématique sociale

Laetitia Franquet



« 2010 sera, après la question des retraites, l'année de la dépendance : quelle prise en charge de ce fameux "cinquième risque" ? Après la maladie, la famille, les accidents du travail et la retraite, le risque dépendance constitue un nouveau champ de la protection sociale en faveur de l'aide à l'autonomie.

Les enjeux financiers et sociétaux de ce "nouveau risque" sont considérables : en 2020, la population âgée de plus de 85 ans devrait quasiment doubler ; d'ici à 2040, la France devrait compter 1,5 million de personnes dépendantes, soit une augmentation de 50 % par rapport à aujourd'hui.

Que proposer ? Quelle implication de l'État ? Quelle solidarité nationale ? Quelles responsabilités individuelles ?

Cette étude permet de mieux appréhender la complexité de ce défi majeur. L'auteure présente dans un premier temps le système de prise en charge de la dépendance actuellement en place en France, le comparant à d'autres systèmes européens ; puis, à la lumière d'une enquête de terrain approfondie, elle propose une lecture socioéconomique de l'accompagnement social et institutionnel de la dépendance, insistant sur l'aspect pluridimensionnel de cette problématique ; enfin, elle synthétise à partir de ce diagnostic quelques propositions pour une meilleure prise en charge de la dépendance aujourd'hui et demain. »

Bon de commande à retourner à :

CFTC - Service Diffusion

13, rue des Écluses Saint-Martin

75483 Paris Cedex 10

Tél. : 01 44 52 43 50 - Fax : 01 44 52 49 18

Mail : diffusion@cftc.fr

Prix unitaire	Nombre d'exemplaires commandés	Montant
2,60 € (sur place)		
3,60 € (expédié)		

Nom et adresse où doit être expédiée la commande :

.....
.....
.....

CP : Ville :

.....

Tél. :

Nom et adresse de facturation si différente de celle de l'expédition :

.....
.....
.....

CP : Ville :

.....

Tél. :

Règlement :

chèque bancaire ou postal

débit d'office uniquement pour les FD, UD et UR dont le compte est positif